



Nom du projet/activité	Amélioration du flux des services écosystémiques dans les bassins versants biologiquement riches de la région Sud d’Haiti (BIODIVERSITÉ SUD)
Numéro de référence:	HPI20230712- BIODIVERSITÉ
Pays:	Haiti

DEMANDE DE PROPOSITION

No. HPI20230712-BIODIVERSITÉ

Recrutement d’un Consultant-Expert international en BD et en gestion foncière / restauration des terres et restauration des écosystèmes pour fournir une expertise sur les plans communautaires de restauration des terres (20 jours) et fournir des conseils sur les activités de restauration (20 jours)

Date de publication de la Demande de Proposition :	14 mars 2024
Durée du contrat:	2 mois (40 jours)
Date limite de soumission des propositions :	15 avril 2024 avant 2h00pm
Date limite de soumission des questions :	25 mars avant 2h00pm
Soumission électronique à l'attention de :	PROCUREMENT HEIFER
Soumission électronique :	logistique-ht@heifer.org
Renseignements pour toute demande de renseignements au sujet de cette Demande de Propositions :	logistique-ht@heifer.org

TABLE DES MATIERES

- I- Détails du projet
- II- Contexte
- III- Objectif de la consultation
- IV- Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques
- V- Résultats attendus
- VI- Méthodologie
- VII- Coordination & appui
- VIII- Qualifications requises
- IX- Procédure de sélection et durée de la prestation
- X- Livrables, calendrier et conditions de paiement
- XI- Duree de la prestation
- XII- Documents de candidature
- XIII- Normes & politiques de l'organisation

I. Détails du projet

Agence d'exécution : **Heifer International Haïti**

Maitre d'ouvrage : **Ministère de l'Environnement (MDE)**

Bailleurs : **Heifer International Haïti, GEF et PNUD**

Durée du projet: **6 ans**

II. Contexte

Heifer Project International est une Organisation Internationale Non Gouvernementale à but non lucratif apportant son expertise de plus de vingt (20) ans dans l'agriculture et l'élevage dans le souci de donner de meilleures conditions de vies aux familles bénéficiaires. La mission globale : « combattre la pauvreté et la faim par le biais d'un développement communautaire durable ».

Des efforts sont déployés maintenant dans le département du Sud d'Haïti à travers le projet d'Amélioration du Flux des Services Ecosystémiques dans les Bassins Versants Biologiquement Riches de la Région Sud d'Haïti (Biodiversité Sud). Le but étant de « renforcer la gouvernance environnementale des écosystèmes au niveau des 5 bassins versants dans le sud (Aquin-Saint Louis du Sud, Cavaillon, Les Cayes, Tiburon-Port Salut) et dans les départements Grand'Anse et Nippes (Corail-Anse à Veau).

Ce projet s'articule autour de quatre principales composantes :

- 1- Renforcement de la gouvernance et des capacités pour intégrer la protection de la Biodiversité dans la gestion des bassins versants ;
- 2- Restauration des écosystèmes pour renforcer la fourniture de services écosystémiques ;
- 3- Application de pratiques fondées sur le marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) liées aux produits de base ;
- 4- Suivi et évaluation (S&E), génération et diffusion des connaissances

Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), est une réponse à un constat initial :

Haïti est l'un des pays de la caraïbe très exposés au changement climatique, à la pollution et la perte de biodiversités en dépit des caractéristiques climatiques, géographiques et topographiques particulières connues lui offrant des zones biosphères. Dans le département du Sud principalement des zones biosphères sont identifiées comme le Massif de la Hotte, les parcs de La Visite et de Macaya. Ces réserves de biodiversités fourniraient les ressources naturelles à la base des moyens de subsistance des agriculteurs. Cependant, la croissance démographique a amplifié les pressions sur ces ressources pour des populations déjà face aux problèmes i) d'instabilité politique propice à la pauvreté, ii) à un système public défaillant, dépendant de l'aide international, et iii) aux

limitations des opportunités économiques et dans les partages et répartitions de richesses. En conséquence les biens et services écosystémiques sont surexploités exposant les écosystèmes beaucoup plus à la dégradation et à la perte de biodiversités. Les recours aux pratiques non-durables de survie comme le braconnage et l'extraction de bois sont courants ; cela accélère les pertes de forêts et de biodiversités. Parallèlement, ces écosystèmes dégradés entraînent la précarité des conditions de vie, la diminution des rendements agricoles et la perte de résilience des familles.

Comment Haïti se porte-t-il parmi les signataires des Convention d'Espoo sur l'ÉIE (1991) en vigueur depuis 1997 et de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et l'intégration de la biodiversité (1992) ? Les pays membres avaient résolu de faire de l'ÉIE et l'intégration de la biodiversité des axes d'action de tout projets pour s'aligner aux objectifs de développement durable. Haïti peine encore à s'y conformer aux exigences internationales alors qu'une Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, a été adoptée en mars 2019 en perspective des objectifs 2021-2030 pour revitaliser les écosystèmes et mieux tirer les bienfaits en services écosystémiques. Il faut être alarmiste et agir maintenant pour changer bilan actuel qui selon le secrétaire de l'ONU, indique que la dégradation des milieux naturels compromet le bien être de 3.2 milliards de personnes représentant près de 40 % de la population mondiale. Il faut dégager des stratégies et un consensus favorisant une meilleure gestion des ressources exploitée notamment par la gestion foncière et la restauration des terres tout en préservant la biodiversité condition essentielle au maintien de la vie sur la planète bleu.

Ainsi pour la mise en œuvre du projet 'Biodiversité Sud', Heifer Project international désire recruter un consultant international en biodiversité et gestion foncière/restauration de terres et des écosystèmes pour affiner des études de biodiversité et des écosystèmes ; diriger le processus d'intégration de la biodiversité dans les plans de restauration. Ce projet est cofinancé par le GEF (Fonds Global de l'Environnement), Heifer Project International et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le ministère de l'Environnement (MDE), rentre une approche d'action et réponse concrète montrant un changement de paradigme.

III. But et Objectif de la consultation

L'objectif principal de cette consultation est de

- Fournir une expertise sur les plans communautaires de restauration des terres ;
- Fournir des conseils sur les activités de restauration.

IV. Tâches spécifiques et responsabilités spécifiques

Sous la supervision du Chef de Projet, le consultant ou la firme travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées du projet et doit tenir compte dans la méthodologie des tâches suivantes :

- Diriger la caractérisation des écosystèmes et de la biodiversité des sites de projet ;

- Superviser le développement de document de référence pour la restauration en Haïti en veillant à l'intégration des cadres de la gestion foncière ;
- Supporter les guides d'évaluation détaillée de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Guider le consultant national dans le processus d'engagement des parties prenantes suivant les principes et outils clés de la restauration écologique et respect des droits fonciers ;
- Aider à remonter le plus haut niveau de référence pour la restauration des écosystèmes suivant les sites ;
- Aider à la stratégie de diffusion des normes de restauration internationale dans les activités du projet ;
- Fournir des conseils au développement des plans et protocoles de restauration pour garantir la conservation de la biodiversité et des écosystèmes ;

V. Resultats attendus

Du début et à la fin de la collaboration le consultant national doit servir aux progrès suivants :

- Application de méthodes standards dans la caractérisation des écosystèmes naturels et l'identification des écosystèmes de référence et la participation totale des parties prenantes ;
- Des protocoles et plans de restauration offrant une meilleure intégration des standards de la conservation de la biodiversité indigène caractéristique et respect des droits fonciers ;
- Une meilleure diffusion des principes de la restauration écologique aux parties prenantes ;
- Un modèle standard de restauration de la santé des habitats et des espèces de façons à rétablir des systèmes sociaux et environnementaux productifs et résilients face aux pressions actuelles et prévues (changement climatique global, accroissement de la pollution, dégradation et fragmentation des habitats, pressions liés au marchés).

VI. Méthodologie

Sous réserve de la méthodologie détaillée que le Consultant proposera, il devra s'assurer de la prise en compte de la caractérisation des écosystèmes, du plus haut niveaux de référence cible, une meilleure stratégie de gestion et d'engagement des parties prenantes pour l'élaboration des plans de restauration. La démarche à partir des cartes espoirs disponibles est d'indiquer les niveaux de dégradation et faire des catégorisations pour gouvernant pour le ciblage des sites à restaurer, définir les indicateurs de progrès de la restauration de la biodiversité. Le consultant devra donc :

- Définir avec les partenaires concernées les étapes pour la caractérisation des écosystèmes ;
- Améliorer le document de référence initialement produit par Jardin Botanique des Cayes (JBC) pour mieux guider les protocoles de restauration vers le plus haut niveau de restauration possible et à la sécurisation foncière pour préserver et sécuriser les investissements ;

- Dictier des tableaux de critères pour le choix des sites tenant compte de tous les aspects biophysiques et socio-économiques incluant la sécurité foncière.

VII. Coordination et appui

Le consultant réalisera la mission sous la supervision du Directeur de programme à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus. Veuillez noter que le consultant devra utiliser sa propre logistique (ordinateurs, imprimantes, voitures, tablette, car et GPS).

VIII. Qualification requise

Le ou la consultant(e) doit avoir les qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un moins une maîtrise en biodiversité des expertises en botanique et dans la restauration écologique dans la dynamique de bassin versant ;
- Avoir au moins 10 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente dans la conduite de processus d'intégration de biodiversité dans les projets de développement ;
- Une connaissance des procédures de Heifer, du PNUD et du FEM ;
- Expérience avérée dans la gestion et la préservation d'habitat et des espèces natives ;
- Avoir travaillé sur les domaines (biodiversité, changement climatique et gestion durable des terres, gestion foncière) ;
- Être haïtien ou étranger avec des expériences internationales ;
- Avoir une bonne connaissance sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale ;
- Disposer de connaissance sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles d'Haïti et de la Caraïbe incluant la problématique de la gestion foncière ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise (écrit, parlé et lu).

IX. Procédure de sélection

Le recrutement se fera par sélection basé sur la qualité. Les critères définissant la qualité sont :

a) La méthodologie proposée :

- ✓ Démarche technique et méthodologique (Cohérence et raison d'être de la démarche) ;
- ✓ Compréhension du mandat ;
- ✓ Adéquation de l'organisation de la mission et du calendrier d'intervention des ressources, faisabilité et cohérence du plan de travail.

b) Les compétences du consultant à la tâche :

- ✓ Formation académique ;
- ✓ Expériences générales ;
- ✓ Expériences spécifiques.

X. Livrables, calendrier et conditions de paiement

La mission se déroulera sur une durée maximale de 40 jours (2 mois) répartie sur 2 périodes : 20 jours pour supporter l'intégration de la biodiversité et la caractérisation des écosystèmes de référence, 20 jours pour conseiller les plans de restauration au respect des principes de restauration et gestion de la biodiversité. Le paiement dépend de l'approbation de la direction de Heifer et sera effectué en quatre versements. Le tableau suivant explique le processus.

Livrables	Durée	Condition de paiement
Note de cadrage de la mission, précision de l'approche méthodologique et le(s) calendrier(s) détaillé(s)	Une semaine après la rencontre le contractant	20 % du montant du contrat, après approbation du 1 ^{er} livrable
Révision du document de référence pour la restauration des écosystèmes en assurant l'intégration des principes de la restauration écologique à chaque étape de la restauration ;	A définir pendant l'orientation	40 % du montant du contrat après approbation de livrable
Outils standards pour le développement des protocoles de gestion et restauration de terres et d'écosystèmes et pour l'intégration de la BD et des garantis de pour la sécurité foncière	A définir pendant l'orientation	
Rapport intermédiaire avec 6 protocoles de restauration des terres et des écosystèmes pour le projet et un plan d'intégration de la BD minimisant les risques de sécurités foncières ;	A définir pendant l'orientation	
Guide et tableau de critères pour la caractérisation des écosystèmes à restaurer (incluant les écosystèmes de référence), critères de spécifications pour remonter au plus haut niveau de restauration possible ;	A définir pendant l'orientation	40 % du montant du contrat après approbation du rapport détaillé
Rapport final avec 6 protocoles de restauration proposés et un processus révisé d'intégration de la BD dans les activités du projet	Une semaine après les commentaires	

Note : Le rapport final de la mission et tous autres documents seront rédigés en français et en anglais et transmis en version électronique (via courriel) par le consultant, à l'attention du Chef de Projet, pour approbation, en format Word, police "Times New Roman taille 12", justifié.

XI. Durée de la prestation

Cette consultation est prévue pour 2 mois (40 jours de travail). Le temps se divise en 2 périodes de 20 jours : Contribution à l'intégration de la biodiversité et Conseil sur les plans de restauration.

XII. Documents de candidature

Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer leur dossier avec les documents suivants :

1. Lettre de motivation ;
2. Une proposition technique contenant :
 - Note explicative sur la compréhension des TdR ;
 - Approche méthodologique et du plan de travail ;
 - CV détaillé avec références de 3 clients.
3. Une proposition financière
 - un budget libellé en US dollar.
 - Les documents légaux à jour
4. Un minimum de 4 références pour des travaux similaires réalisés

XIII. Normes & politiques de l'organisation

A. Limitations

Cette DP ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette DP, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. La génisse se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la DP.

B. Propriété

Article 12.1. Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de HPI. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI du produit de travail.

Article 12.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses IP antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à HPI un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

Article 12.3. Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) HPI est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt qui y sont. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans HPI comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à HPI, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature ou de nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans, et dans le cadre du produit de travail, et HPI doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits qui s'y contancient, et dans les éléments de celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont HPI peut utiliser le produit de travail.

C. Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de HPI